

Le mot de l'Echevin des Finances



Extrait du bulletin communal de mars 2006

Fin décembre, le budget 2006 a été examiné et approuvé par le Conseil communal. Ce budget peut être présenté de diverses façons. Dans les dernières pages du présent bulletin, vous trouverez la version officielle; elle est donc réalisée selon les règles fixées par le législateur et regroupe le budget de l'année et le boni antérieur.

Isolons maintenant les prévisions qui concernent 2006 et comparons avec deux années antérieures.

Pour le citoyen, voir un peu plus clair dans les finances de sa commune est une démarche nécessaire et d'ailleurs souhaitée. L'article que vous allez lire complète ceux de juin et de décembre 2005.

Budget ordinaire (vie courante: fonctionnement, salaires, subventions obligatoires et facultatives, charges de la dette), en euros.

Années	2004	2005	2006
Recettes	3.476.638,09	3.945.414,12	3.961.394,85
Dépenses	3.558.531,72	3.812.793,80	4.131.472,46
Solde	- 81.893,63	132.320,32	- 170.077,61

Le solde fait apparaître des fluctuations très fortes et peu rassurantes, mais pour 2005 et 2006 il y a lieu d'exclure quatre montants qui ne relèvent pas de la gestion courante de l'année. Il s'agit d'une part de la rémunération du receveur non prélevée pour des années antérieures et du coût du Bois d'Arlogne, une vieille ardoise, et d'autre part d'un remboursement provenant du CPAS. Ces quatre sommes doivent être prises en charge par le boni des années antérieures qui reste bien portant à 699 212,42 €. Ainsi les prévisions pour chacune des trois dernières années se présenteraient comme suit:

Solde	-81.893,63	7.320,32	- 30.077,61
-------	------------	----------	-------------

Suivant une façon de faire choisie voilà tant d'années, l'effort continue pour ne pas dépenser tout l'argent prévu à chaque fonction. Voilà pourquoi, dans l'article de juin 2005, un boni consistant apparaît à la fin de chaque année.

Voici trois autres remarques sur le solde des années 2004, 2005, 2006:

a) Les recettes provenant des impôts sont estimées le plus justement possible à la fin de l'année précédente au moment de l'élaboration du budget. De mois en mois, ces données sont affinées. Ce sont les administrations provinciales et régionales qui nous signalent les modifications. Les règles qu'elles appliquent font en sorte que les sommes qui ont servi au budget initial sont généralement revues à la hausse. Les recettes de 2004, 2005 et 2006 intègrent déjà les premières modifications signalées par l'administration provinciale lors du contrôle du budget.

b) En ce qui concerne le Bois d'Arlogne, il ne s'agit pas d'une nouvelle tuile. Il faut savoir que lors de la décision de fixer une taxe, quelle qu'elle soit, l'estimation du montant total à percevoir doit être inscrit aux recettes du budget et ensuite figurer au boni des années antérieures. Ce qui fut fait. En 2005, il est apparu que la recette des taxes d'Arlogne était définitivement illusoire. Il faut donc la déduire du boni.

c) Le solde estimé pour 2005 était plus favorable. Cette année-là, les dépenses de fonctionnement ont été un peu sous-estimées lors de l'élaboration du budget.

+ + +

Entrons un peu plus dans le détail. Les articles antérieurs faisaient état de charges croissantes aux dépens des communes. Cette pression ne s'est pas relâchée.

Dépenses de fonctionnement:

2004 : 959 208,40 2005 : 979 154,00 2006 : 1 085 250,00

Pour 2005, les prévisions de dépenses de fonctionnement auraient dû être plus élevées. Il a d'ailleurs rapidement fallu augmenter ce poste. Si ces prévisions de dépenses avaient été mieux mesurées, l'accroissement de 2006 apparaîtrait plus modéré et serait plus proche de la réalité.

Dans le pays, les travailleurs demandent des augmentations pour faire face à la hausse du coût de la vie. Or le coût du personnel augmente à une vitesse soutenue, comme partout ailleurs. Ce sont donc les impôts et les lois sociales qu'il faudrait pouvoir diminuer.

Dépenses de personnel:

2004 : 1 809 876,00 2005 : 1 895 260,00 2006 : 1 998 110,00

Les subventions diverses, notamment au CPAS, à la police, aux pompiers, à l'hôpital, à l'hélicoptère, etc. augmentent également:

Dépenses prévues pour

2004 : 605 103,32 2005 : 682 011,53 2006 : 783 597,29

En compensation, nous voyons augmenter les recettes venant des impôts prélevés par le Ministère des Finances. Il s'agit du Fonds des communes (où se retrouvent les impôts prélevés sur l'activité économique), du plan *tonus* et des additionnels communaux dont les taux n'ont pas varié:

Pour 2004 : 1 569 200,05 2005 : 1 656 085,53 2006 : 1 833 222,88

Pendant ces mêmes années, la taxe sur les secondes résidences n'a pas varié. Dans les trois budgets, elle est estimée à 280 000 €.

En ce qui concerne les charges de la dette, vous pouvez observer la diminution progressive. En 2001, elles étaient encore de 200 504,42 € bien que déjà réduites à moins de la moitié de ce qu'elles furent:

Pour 2004 : 139 857,07 2005 : 118 138,92 2006 : 95 966,50

Heureusement, l'aide à l'emploi accordée par le gouvernement vient à peu près compenser une hausse des dépenses un peu plus rapide que celles des recettes. En intégrant cette dernière information, nous arrivons au solde estimé provisoirement à -30 077,61 €.

Tous ces chiffres concernent uniquement le budget ordinaire. Le budget extraordinaire est alimenté par la réserve accumulée les années antérieures.

François GRANVILLE.